

Réforme : ce qui a changé

Avant	Après
<ul style="list-style-type: none"> • Une géographie prioritaire large : <ul style="list-style-type: none"> - 2 500 quartiers en France - 103 communes en Rhône-Alpes - 247 quartiers Cucs en Rhône-Alpes 	<ul style="list-style-type: none"> • Une géographie prioritaire resserrée : <ul style="list-style-type: none"> - 1 300 quartiers en France - 71 communes en Rhône-Alpes - 124 QPV en Rhône-Alpes
<ul style="list-style-type: none"> • Contrat urbain de cohésion sociale (pour le volet social) et convention Anru (pour le volet urbain) 	<ul style="list-style-type: none"> • Contrat de ville, document unique pour l'urbain, le social et l'économique
<ul style="list-style-type: none"> • Contrat signé entre l'État et la commune ou l'intercommunalité (parfois d'autres signataires, mais pas d'obligation). 40% de contrats intercommunaux en Rhône-Alpes 	<ul style="list-style-type: none"> • Contrat signé par l'ensemble des institutions et des partenaires publics et privés locaux. L'intercommunalité est pilote
<ul style="list-style-type: none"> • Plusieurs zonages : ZUS, quartiers Cucs de catégorie 1, 2 et 3, ZEP, ZFU... 	<ul style="list-style-type: none"> • Deux catégories de quartier : les quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV) et les quartiers de veille
<ul style="list-style-type: none"> • Des axes thématiques imposés dans le Cucs : éducation, santé, habitat, prévention de la délinquance, emploi-insertion 	<ul style="list-style-type: none"> • Trois piliers structurent le contrat de ville : cohésion sociale, cadre de vie et renouvellement urbain, développement économique et emploi • Des axes transversaux obligatoires : lutte contre les discriminations, égalité femmes/hommes, jeunesse • Des principes fortement affirmés dans la loi : <ul style="list-style-type: none"> - la participation des habitants - la remobilisation (ou meilleure mobilisation) du droit commun des signataires du contrat de ville
<ul style="list-style-type: none"> • Programme national de rénovation urbaine 2004-2014 : <ul style="list-style-type: none"> - 396 conventions Anru sur l'ensemble de la France (35 en Rhône-Alpes) 	<ul style="list-style-type: none"> • Nouveau programme national de renouvellement urbain 2014-2024 : <ul style="list-style-type: none"> - 200 quartiers d'intérêt national (15 en Rhône-Alpes) - 200 quartiers d'intérêt régional (8 en Rhône-Alpes)